

# ECHOS DANS LA BASTIDE



Mairie de Monclar

☎ 05 53 41 80 98

📠 05 53 41 83 07

[monclar.mairie@orange.fr](mailto:monclar.mairie@orange.fr)

[www.mairie-monclar47.fr](http://www.mairie-monclar47.fr)

## **BULLETIN MUNICIPAL**

Bulletin réalisé par :

Lorenzato Pierre, Decourty Thomas  
Bouissière Dominique, Brulant Magalie  
Catherine Martine



## Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>		1
<i>Point sur les Conseils Municipaux</i>		2
<i>Travaux</i>		13
<i>Etat Civil</i>		14
<i>Informations diverses</i>		15
<i>Ecole</i>		16
<i>Bibliothèque</i>		18
<i>Foyer Mont Clair</i>		20
<i>Marché de Producteurs de Pays</i>		22
<i>Du côté des associations</i>	<i>Aïkido</i>	23
	<i>La Boule Monclaraise</i>	24
	<i>Comité des Fêtes</i>	25
	<i>Tennis club monts et vallée</i>	26
	<i>Musée du Patrimoine</i>	28
	<i>Monclar 2000</i>	30
	<i>ADRA</i>	32
<i>Fête Votive</i>		



## Le Mot du Maire

Après la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre par M. CAMANI Président du Conseil départemental, engageant la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, 2018 devrait clore ce grand chantier de restructuration et de mise aux normes du foyer Mont-Clair, restructuration que j'ai eu la chance d'impulser voilà bientôt 10 ans.

Ces travaux consistaient à la réalisation d'un bâtiment neuf qui accueille aujourd'hui les résidents de ce foyer dans des chambres individuelles avec des couloirs menant à un lieu de vie sur la partie centrale.

Pour ceux qui longent le foyer par la départementale, les véhicules des différents artisans qui stationnent tous les jours sur ce chantier, laissent imaginer l'ampleur des rénovations entreprises dans la partie historique de cet établissement.

La réalisation d'un tel projet n'aurait pu aboutir sans le travail d'équipe et l'énergie déployée par le Conseil d'administration, la direction, le personnel et les résidents. Cette synergie a fini par convaincre les financeurs à nous suivre dans ce projet de restructuration.

Dans les prochains mois, le département devrait engager la rénovation de la chaussée depuis la gendarmerie jusqu'à la place de la mairie, travaux qui ont été reportés afin de ne pas détériorer la chaussée par le passage des engins de chantier.

La réalisation du foyer Mont-Clair pérennise l'enracinement de cette structure à Monclar. Tous ceux qui ont contribué à cette réalisation voient leurs efforts récompensés par la gratitude que les résidents leur expriment au quotidien.

Que cela soit pour les grands projets ou la vie au quotidien, Il est vital que chacun d'entre nous soit acteur pour faire vivre nos associations, notre école, nos commerces.

La ruralité gardera son attractivité par l'énergie de ses hommes.

Gérard STUYK



## Faisons un point sur les conseils municipaux

Lors des conseils municipaux des 19 décembre 2017, 06 mars 2018, 29 mars 2018 et 09 avril 2018 de nombreux sujets ont été abordés, voici quelques extraits :

### Résidence Autonomie Bellevue :

M. le Maire rappelle la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017, la commune de Monclar sera donc gestionnaire de la résidence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. le Maire fait part à l'assemblée de son entretien du 14 décembre, accompagné de M. Bouissière, avec M. le Directeur Général d'Habitatyls. Un avenant à la convention de location du 14/10/2013 a été élaboré en tenant compte que la Commune de Monclar sera substituée au CCAS au 01/01/2018 et que les conditions de résiliation du bail ont été assouplies avec un délai de préavis ramené à 6 mois.

M. le Maire précise encore une fois que la situation de la résidence reste très préoccupante aussi la possibilité d'intégrer la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Santé Mentale » en partenariat avec le Foyer Mont Clair évoqué lors du précédent conseil est maintenue suite à une rencontre avec M. Stuyk, M. Bouissière, M. le Directeur de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), Mme Roy, Directrice du Foyer Mont Clair.

Mme Roy se charge d'établir un diagnostic des maisons de retraite « public et privé » sur notre territoire.

### Rythme Scolaire Rentrée 2018 :

Après l'exposé de M. le Maire concernant la parution du décret du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal de Monclar décide de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Le conseil d'école a également donné un avis favorable à cette organisation à la majorité.

Les horaires proposés sont :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-16h30.

Le conseil municipal de Monclar valide cette organisation et ces horaires pour la rentrée 2018.



## PLUI :

Suite à une rencontre avec M. Charruyer du cabinet d'études URBA2D chargé de l'élaboration du PLUI, M. le Maire informe l'assemblée des dernières modifications sur le territoire communal.



- Zones enlevées de la construction (décision des services de l'état) :
  - 1 le long de la propriété de M. ORLIAC sur une largeur d'environ 30 mètres.
  - 2 Zone artisanale lieu-dit Le Magre (le montant des infrastructures à financer par le Département pour une sortie sur la RD 113 est trop élevé).
- Zones maintenues à la construction :
  - 3 La zone est transformée en zone AUCCO (artisanat, commerces...).
  - 4 La zone de loisirs est agrandie :
    - a) le long des terrains appartenant à la SCI Les Jardins de Gascogne,
    - b) en dessous du lieu-dit Peyroux.
  - 5 Le conseil municipal donne son accord pour la création du city stade en contrebas du centre de loisirs.

M. le Maire informe que la SCI Les Jardins de Gascogne a déposé un CU Opérationnel sur l'ensemble de l'ancien projet EHPAD pour la construction d'un lotissement.

Le conseil municipal n'est pas favorable à ce projet estimant que la salle des fêtes à proximité d'un lotissement créera des nuisances sonores.



### Programme chemins 2017/2018 :

M. Jugie fait le point sur les travaux réalisés sur les chemins communaux et soumet au conseil municipal le programme pour 2018.

<b>CHEMINS</b>			
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Budget</b>	<b>25 655.00</b>	<b>15 000.00</b>	<b>15 000.00</b>
	<b>Réalisé</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Proposé</b>
Commune : calcaire 20m3	720.00	720.00	
Commune : enrobé 5 T	600.00	600.00	
Terrassement Parking à côté de l'école	6 648.00		
CR Prélats	5 076.50	3 896.20	
CR Choisy [1 <sup>ère</sup> partie 230 m2] goudronnage	1 339.20		
CR Choisy [2 <sup>ème</sup> partie 390 m2]	657.00		
CR Poustan 700 m2		2 190.00	
CR Latrenne 280 m2	1 748.00		
CR Trouillès 135 m2	982.20		
CR Douzon 90 m2	552.60		
CR Moulin du Magre 1080 m2	4 315.68		
CR Marcillac		2 441.40	
CR Moulin Cornier (Corralès)		1 128.60	
<b>Total</b>	<b>22 639.18</b>	<b>10 976.20</b>	
<b>Reste à réaliser</b>	<b>3 015.82</b>	<b>4 023.80</b>	
CR Brengous (Bertolaso)			2 688.00
CR Fonpeyrade (Derrien)			4 045.44
CR La Paoure			1 007.40
Côte St Jean : bi-couche			11 629.80
Place des Amours - centre-ville			5 546.40
Commune : Calcaire 0/20 20 m3			810.00
Commune : Enrobé 2.5 T			
		<b>Total proposé</b>	<b>25 727.04</b>

Le montant du programme 2018 dépasse le montant du budget annuel alloué (15 000€) pour la réfection des chemins aussi M. Jugie explique que des accords (participations...) vont devoir être trouvés avec les riverains ou tout ne pourra pas être engagé.

(extrait du 19/12/2017)



M. Jugie et M. Cagnati présentent le programme de réfection des chemins pour l'année 2018.

	Année 2018	15 000.00	
	Report 2016-2017	7 039.62	
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>22 039.62</b>	
<i>Côte du Judo (Frescati)</i>		3 052.42	
<i>CR Brengous</i>		2 688.00	
<i>+ arrachage souche</i>		200.00	
<i>CR Fonpeyrade</i>		4 045.44	Mis en attente
<i>CR La Paoure</i>		1 007.40	
<i>Côte St Jean : bi-couche</i>		11 629.80	
<i>Place des Amours</i>		2 652.00	
<i>Commune : Calcaire 0/20 20 m3</i>		810.00	
<i>Commune : Enrobé 2.5 T</i>			
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>22 039.62</b>	

M. Jugie explique qu'il serait possible de rétrocéder la Côte St Jean à la Communauté de Communes Lot et Tolzac une fois la réfection réalisée.  
(extrait du 06/03/2018)

#### **Adressage « Côte St Jean » :**

L'étendue de certains lieux-dits dont l'accès se fait par des voies différentes occasionne des problèmes de distribution (courrier, livraison...) à certains foyers mal répertoriés.

*Exemple : les habitations du lieu-dit Bellevue sont desservies certaines par la RD 113, d'autres par la rue Pierre Mendes-France ou encore par la côte St Jean.*

M. le Maire expose qu'il va être nécessaire de réaliser l'adressage normalisé de la commune car il conditionne le bon exercice des missions de service public et l'efficacité des activités du secteur marchand. De plus dans le cadre du déploiement de la fibre, la réalisation complète de l'adressage normalisé va être nécessaire aussi M. le Maire propose d'inclure le nouvel adressage des immeubles dont l'accès se fait par la côte St Jean dans le projet plutôt que de le réaliser indépendamment afin que la même méthode soit utilisée sur l'ensemble du territoire communal.

(extrait du 19/12/2017)



### **Orientation budgétaire 2018 :**

M. le Maire fait part au conseil municipal du résultat de clôture de l'exercice 2017 pour les 3 budgets.

Commune : 130 250.62 €

Régie Transport Scolaire : 5 297.87 €

CCAS (intégré à la Commune au 01/01/18) : 11 008.72 € (avec le versement de la subvention de la commune de 25 000 €)

Il énumère également les subventions restant à percevoir sur les travaux d'aménagement de bourg, le FCTVA attendu et présente la situation pluriannuelle des emprunts afin de pouvoir discuter des orientations budgétaires 2018.

### **Informatique École :**

M. le Maire rappelle que le programme informatique école avait été inscrit au budget 2017, ce projet pouvant éventuellement être subventionné à 50 % dans le cadre de l'Appel à projets «Écoles numériques innovantes et ruralité ».

Pour des raisons administratives et financières le projet n'a pas été réalisé aussi il est proposé de le réinscrire au budget primitif 2018.

M. Bouissière explique que le devis établi en 2017 s'élevait à 8 314.40 €. Suite à son entrevue avec les enseignantes de Monclar, le renouvellement du matériel informatique peut se faire sur 2 exercices budgétaires. M. Bouissière propose donc pour 2018 l'achat et la mise en place de 7 PC portables, d'une unité centrale et divers accessoires pour un coût d'environ 3 200 €. L'achat du tableau numérique, vidéoprojecteur serait inscrit au budget 2019. Le conseil municipal valide cette présentation et propose son inscription au budget primitif 2018.

### **Travaux logements 19 rue du Foirail et 35 rue du 11 Novembre 1918 :**

M. le Maire rappelle que le projet de réhabilitation du logement rue du Foirail avait été ajourné [cf. : CM du 16/05/17]. Ce projet pourra être de nouveau inscrit au budget 2018, le dossier a été validé en comité de financement régional. Des devis sont en cours de réalisation.

M. le Maire rappelle que l'aide financière représente 40 % du montant HT des travaux thermiques réalisés.



### Matériel et Véhicule :

1° M. le Maire explique qu'il est fort probable que le camion de la commune soit à remplacer ; il ne sera pas accepté au prochain contrôle technique prévu en août sauf réparations très coûteuses. M. Jugie informe l'assemblée qu'il a commencé à se renseigner sur le marché de l'occasion.

2° M. le Maire informe qu'après examen de notre dossier « Zéro Pesticide » par l'Agence de l'eau Adour Garonne, il sera présenté sur la base d'un montant éligible de 8 916 € (coût de 2 débroussailleuses + mise en place de végétaux couvrants pérennes) soit une aide prévisionnelle de 6 241 €.

L'achat de la tondeuse autoportée n'est pas retenu.

La demande d'aide financière auprès de la Région Nouvelle Aquitaine n'a pas reçu de suite favorable.

### Travaux rénovation éclairage public :

M. le Maire explique à l'assemblée que 28 luminaires de notre commune ne pourront plus être entretenus car ce sont des points lumineux avec des lampes à vapeur de mercure.

Le SDEE propose aux collectivités le remplacement de ces points lumineux selon les conditions économiques découlant de l'appel d'offres ouvert portant sur « les travaux de rénovation de points lumineux énergivores en Lot-et-Garonne ». Pour la commune de Monclar, le montant des travaux s'élèverait à 11 696.99 € HT ; la contribution communale sera de 4 243.09 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide le remplacement des points lumineux ; la participation communale de 4 243.09 € sera inscrite au Budget Primitif 2018.

### Chemins de Randonnée :

Dans le cadre du renouvellement de l'entretien des chemins de randonnée par l'Association Les Chemins Verts de l'Emploi, M. le Maire soumet à l'assemblée les devis concernant la proposition de travaux pour les 2 chemins en limite avec la commune de Castelmoron, 1 chemin en limite avec la commune de Fongrave et le chemin allant du Foyer Mont Clair aux silos des Ets Beugeard pour les 3 années à venir. Le coût des travaux s'élève à 777 € pour l'année 2018 ; 800.31 € pour 2019 et 824.33 pour 2020.

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes participe financièrement à hauteur de 40% pour l'entretien de ces chemins.



Le conseil municipal,

- valide le programme 2018 de réfection des chemins ;
- décide de renouveler l'intervention des « Chemins Verts de l'Emploi ».

### **Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) - Mise en Œuvre :**

M. le Maire rappelle l'agenda d'accessibilité programmée déposé à la Préfecture, listant les travaux à réaliser par année [cf. CM 26/01/17], et il explique que les travaux devant être réalisés en 2017 ont été effectués dans le cadre de l'aménagement de bourg.

M. le Maire explique donc qu'il va falloir engager les travaux inscrits pour l'année 2018, entre autres la réfection des sanitaires publics Place des Amours.

### **Stationnement :**

Rue de Marmande : M. le Maire rappelle qu'avant les travaux d'aménagement de bourg, le stationnement rue de Marmande se faisait de façon alternée. Vu l'agencement de la Place de la Mairie jusqu'à l'entrée de la rue de Marmande, le stationnement est fixe, côté gauche de la voie dans le sens de circulation.

La commission voirie s'est rendue sur le terrain afin de déterminer si le stationnement devait rester en l'état ou s'il fallait revenir à l'organisation précédente.

Après débat, vu les commerces installés pour qui l'accessibilité est obligatoire, vu le nombre de places que le changement de côté entraînerait, le conseil municipal à la majorité décide de ne pas revenir au stationnement alterné.

Toutefois une interdiction de stationner sera matérialisée devant un immeuble (entrée uniquement) où l'accès pose problème par rapport à l'exigüité du trottoir.

(extrait du 06/03/2018)

### **Projet du lac de Caussade sur la Commune de Pinel-Hauterive :**

À la demande de la Chambre d'Agriculture, M. le Maire soumet à l'assemblée un projet de délibération pour apporter son soutien au SDCI 47 (Syndicat des Collectivités Irrigantes) pour la création d'une retenue collective d'irrigation sur le bassin versant du Tolar à Pinel-Auterive. Le projet du lac de Caussade est porté par le SDCI 47 et ses partenaires (Conseil Départemental et Chambre d'Agriculture). M. le Maire expose les éléments du dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité apporte son soutien au SDCI 47 pour la création du lac de Caussade.



### Informations diverses

#### Soirées - LOU BOTCHICOT :

M. Lorenzato fait part à l'assemblée de la requête de M. Delpech.

M. Delpech souhaite comme l'année précédente organiser des soirées (repas + animations) sous les cornières ; il demande l'autorisation de la Mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité, dit que :

- La Mairie n'a pas à donner d'autorisation dans la mesure où ces manifestations se déroulent sous les cornières, propriété de M. Delpech ;

- Ces manifestations devront s'exercer dans le cadre de la réglementation.

#### Local Chasse :

M. le Maire fait part de la demande de M. Jacky Dibois qui sollicite de nouveau un local pour la Société de Chasse. Le conseil municipal décide de se renseigner auprès des services compétents sur les normes à respecter pour ce genre de structure.

(extrait du 06/03/2018)

#### Travaux chemin rural reliant la rue Louis Pons avec la rue des Anciens Fossés :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de certains riverains du chemin rural reliant la rue Louis Pons avec la rue des Anciens Fossés.

Ayant aménagé leurs extérieurs, ces riverains souhaiteraient la réfection du chemin (béton) et proposent de participer financièrement pour la partie longeant leurs propriétés.

Le débat s'instaure. Les élus donnent leur accord sur le principe mais demande la mise en place d'une convention indiquant que la participation financière n'ouvrirait à aucun droit.

La commission des travaux est chargée de se prononcer après estimation.

(extrait du 29/03/2018)

Une estimation financière a été établie et soumise aux riverains demandeurs.

Le montant des travaux (matériaux uniquement) s'élèverait à environ 1000€ TTC.

Les riverains sont favorables à la fois à la participation financière sollicitée et à prendre part à la réalisation des travaux.

Après débat, le conseil municipal décide d'engager ces travaux de réfection ; le coût restant à la charge de la commune sera d'environ 500 €.

Le conseil municipal rappelle l'obligation d'établir une convention d'utilisation de cet espace.

(extrait du 09/04/2018)



Demande d'emplacement-rôtisserie :

M. le Maire fait part de la demande de M. BELLANCE, nouvel administré, propriétaire d'une rôtisserie ambulante qui souhaiterait un emplacement Place de la Mairie à raison d'une fois par semaine (de préférence le dimanche matin) pour exercer son activité.

Afin de ne pas faire concurrence aux commerces actuels, le conseil municipal à la majorité n'émet pas d'avis favorable. (9 contre - 2 abstentions).

Démission de Mme LABIT :

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle fut informée dans sa séance du 19/12/2017 de la lettre de démission pour raisons familiales de Mme LABIT Marie-Paule en tant que conseillère municipale au sein de la municipalité de Monclar à compter du 20/10/2017. M. le Maire et son conseil municipal prirent acte de cette décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale et de toutes fonctions qui s'y attachent. Les services préfectoraux en furent informés.

M. le Maire demande à ce que cette information soit inscrite dans le compte rendu de séance de ce jour ayant été omis dans le compte rendu de séance du 19/12/2017.

Le conseil municipal donne son accord pour cette inscription.

(extrait du 09/04/2018)



## BUDGET

Centre Communal d'Action Sociale

Compte tenu de la dissolution du CCAS au 31/12/2017, le résultat de clôture de ce budget sera intégré au Budget de la Commune.

Compte Administratif 2017 :

M. BOUSSIÈRE donne lecture du compte administratif 2017 dressé par M. le Maire

Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 11 008.72 €.

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (POUR 10), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.



### Compte de Gestion 2017 :

M. BOUSSIÈRE donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par M. DIOT, receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Régie Transport Scolaire

#### Compte Administratif 2017 :

M. BOUSSIÈRE donne lecture du compte administratif 2017 dressé par M. le Maire.

Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 5 297.87 €.

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (POUR 10), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

#### Compte de Gestion 2017 :

M. BOUSSIÈRE donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par M. DIOT, receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Commune

#### Compte Administratif 2017 :

M. BOUSSIÈRE donne lecture du compte administratif 2017 dressé par M. le Maire.

Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 130 250.62 €.

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (POUR 10), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

#### Compte de Gestion 2017 :

M. BOUSSIÈRE donne lecture du compte de gestion de la commune dressé par M. DIOT, receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.



### Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir pour l'année 2018, le taux des taxes directes locales comme inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Habitation	13.39 %
Taxe Foncière (bâti)	13.17 %
Taxe Foncière (non bâti)	68.33 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19.27 %

D'où un produit fiscal attendu de 303 690 €.

### Budget Primitif 2018 de la Commune :

M. le Maire rappelle que les propositions d'inscriptions budgétaires ont été étudiées lors de la précédente séance du conseil municipal (29.03.2018), le montant des dotations de l'État aux collectivités nous a été notifié aussi M. le Maire présente le budget primitif 2018 finalisé de la Commune ;

Section de Fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 909 372 €.

Section d'Investissement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 317 702 €.

Les nouveaux programmes d'investissement de l'année 2018 sont les suivants :

- ❖ Matériel Espaces Verts (debroussailleuses, ...) ;
- ❖ Véhicule de transport ;
- ❖ Informatique École ;
- ❖ Bâtiments Communaux : Travaux d'accessibilité, Travaux d'isolation sur l'immeuble rue du Foirail.
- ❖ Signalétique.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

### Budget Primitif 2018 de la Régie Transport Scolaire :

M. le Maire présente le budget primitif 2018 de la Régie Transport Scolaire qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 25 297 €.

Pas de Section d'Investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.



## TRAVAUX

*Des travaux sont en cours pour la rénovation des WC public dans le bourg.*







## Informations diverses



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

### Ramassage des ordures ménagères Rappel

Quand le jour de collecte tombe un jour férié, la collecte normalement réalisée le matin est reportée automatiquement au lendemain du jour férié.  
(Exemple : jour férié = lundi 2 avril ; la collecte sera décalée le matin du mardi 3 avril).



**FR-CIDFF**  
Fédération régionale des centres  
d'information sur les droits  
des femmes et des familles  
Nouvelle-Aquitaine

# À la recherche d'une information juridique ?

**Appelez le 05 40 24 62 62**  
du lundi 14h au vendredi 11h30

Numéro unique, réservé aux habitant.es de la Nouvelle-Aquitaine

Les CIDFF de Nouvelle-Aquitaine apportent une réponse personnalisée à vos questions en matière de droit de la famille, droit pénal, droit des victimes, droit du travail, droit de la consommation et droit des étrangers.

appel au tarif d'un appel local



# Du côté de l'école

Dans le cadre de l'action culturelle et artistique, financée par la Communauté de communes Lot et Tolzac, les deux classes ont bénéficié d'interventions d'une artiste volumiste nommée « La fée Karott ». Après avoir travaillé en classe sur le conte « La moufle », les élèves ont réalisé les personnages de l'album en volume, en utilisant des emballages, du papier journal et de la colle à tapisser.





Début mars, Mathieu, de « La boîte à fourmis », est venu installer dans nos classes un nid de fourmis. Nous avons appris à reconnaître une fourmi, les larves et les œufs, à comprendre le fonctionnement de la fourmilière, ...



### A NOTER ...

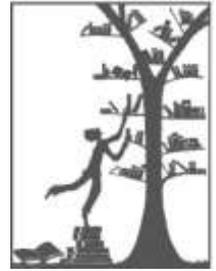
Les familles des enfants nés en 2015 et 2016 (de janvier à juin 2016) peuvent contacter l'école ou se rendre directement en mairie pour les formalités (carnet de santé et livret de famille à fournir) d'inscription, en vue d'une rentrée scolaire pour l'année 2018 / 2019.

École : 05 53 41 80 92  
Mairie : 05 53 41 80 98



## BIBLIOTHEQUE DE MONCLAR

“Si vous possédez une bibliothèque et un jardin, vous avez tout ce qu’il vous faut.”  
(Cicéron)



### Contact

Bibliothèque municipale,  
Place de la mairie, 47380 Monclar  
Tél : 05 53 70 21 27  
Email : [municipale.bibliotheque7@orange.fr](mailto:municipale.bibliotheque7@orange.fr)

### Horaires d'ouverture

Mercredi de 16h00 à 18h00,  
Samedi de 10h00 à 12h00  
**Du 15 juillet au 30 août**  
Samedi de 9h30 à 12h00

**Retrouvez nos actualités** : <http://www.mairie-monclar47.fr/bibliotheque/>

### Vous avez besoin d'un roman pour vos soirées hivernales ?

Vous souhaitez approfondir vos connaissances ?

Un livre d'images pour votre bébé ?

Un album, une fiction, un manga, une BD, un documentaire ou un livre de bricolage pour votre enfant ?

Un livre écrit avec des lettres plus grosses ?

Un ouvrage sur l'histoire locale ? ...



Nous mettons à votre disposition des ouvrages issus de fonds propres, de dons (*Et nous remercions bien les donateurs !*) ou du dépôt de la Médiathèque Départementale.

Nous pouvons également réserver pour vous un livre auprès de la Médiathèque Départementale de Lot et Garonne. Une navette passe tous les 15 jours.

**Une équipe de bénévoles** se fait un plaisir de vous accueillir à la bibliothèque dont l'accès est libre et ouvert à tous et se tient à votre disposition pour répondre à vos souhaits. La consultation sur place et le prêt des documents sont gratuits.



Catherine



Chantal



Roland



Maryvonne

**Inscription gratuite.** Celle-ci vous permet d'emprunter les livres de votre choix, fictions ou documentaires pour jeunes et adultes. Il est toujours possible d'entrer « voir », de butiner, de consulter sur place et de s'inscrire à tout moment de l'année. N'hésitez pas à consommer sans modération !

Noëlle vous permet même d'entrer à la bibliothèque par l'agence postale !

La bibliothèque est aussi un lieu de rencontre, où il est bon de partager des moments agréables.



## Animations

- Des raconte-tapis : chaque mois, Chantal raconte des histoires aux enfants des écoles.
- Des expositions à venir

### "Polar"



mai  
juin

### "Insectes"



juillet  
août

### "Cabinet de curiosités"



septembre  
octobre



- Des racontines aux enfants de 2 ans à 7 ans, de 16h30 à 17h00. (sauf juillet/août)

**Rendez-vous un mercredi par mois** : 6 juin, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.



### Nos dernières acquisitions :



### Des albums pour les plus jeunes :

Les Légendaires Volume 20, Le royaume des larmes  
Max (*Giovannetti Pericle*)  
Le renard et l'étoile (*Bickford Smith Coralie*)  
La vérité sur l'affaire des trois petits cochons (*Scieszka Jon*)

Cœur de bois (*Meunier Henri*)  
Je l'attends, je l'attends (*Pef*)  
Comme un géant (*Daniau Marc*)

### Des fictions et des policiers pour les adultes :

Obia, *Niel Colin*  
La communauté, *Bacqué Raphaëlle*  
Couleurs de l'incendie, *Lemaître Pierre*  
Le femme secrète, *Ekberg Anna*  
Le chat du rabbin t 7 La tour de Bab-EI-Oued, *Sfar Joann*  
Comme de longs échos, *Piacentini Elena*  
L'amie prodigieuse t 47 L'enfant perdue, *Ferrante Elena*  
Le diable en personne, *Farris Peter*  
La petite fille de Monsieur Linh, *Claudiel Philippe*

Ce qu'il reste d'Alice, *Richmond T.R.*  
Quelque part entre le bien et le mal, *Molmy C*  
La daronne, *Cayre Hannelore*  
Dans l'ombre, *Indridason Arnaldur*  
La femme de l'ombre, *Indridason Arnaldur*  
Noir septembre, *Wolf Inger*  
Cartel, *Winslow Don*  
La griffe du chien, *Winslow Don*  
Le traquet kurde, *Rolin Jean*

Vous disposez d'un peu de temps, vous aimez l'univers de la lecture et souhaitez faire partager cette passion ou ce loisir à d'autres lecteurs et ainsi participer à la vie culturelle du village, alors rejoignez l'équipe des bénévoles ! Lecteurs et bénévoles vous accueilleront avec plaisir !



**Bonne lecture à tous !**



## Le PROJET DE RESTRUCTURATION du FOYER du MONT-CLAIR : la deuxième phase travaux a débuté.

Après la finalisation du bâtiment neuf Le Hameau à l'automne 2017, les travaux de la Phase II ont débutés.

Il s'agit principalement de réhabiliter les deux anciens bâtiments historiques Le Cantou et les Ombrées avec changement de destination pour partie de ces locaux.

Le bâtiment le moins ancien Les Ombrées recevra les services administratifs du Foyer du Mont-Clair en haut de site, en bordure de rue Louis Pons au rez de chaussée et à l'étage.

En niveau inférieur semi-enterré, le bâtiment pourra disposer de locaux d'animation consacré à l'accueil de jour.



Ce bâtiment bénéficie d'une nouvelle isolation et d'une réorganisation complète de sa structure interne (consolidation de la structure, isolation, réaffectation et réagencement de la destination des locaux, etc.).

Ces travaux devraient être finalisés pour l'été, et les services administratifs déménageront en suivant.

La partie « accueil de jour » sera également finalisée dans la même période.

Le bâtiment historique Le Cantou est également en cours de restructuration. Une extension accolée au bâtiment est désormais sortie de terre. Le bâtiment constitué de 2 niveaux et d'un niveau inférieur semi-enterré.

Cette partie semi-enterrée comprend la salle de restauration et les locaux de la production de restauration.



Le niveau en rez de chaussée ainsi que l'étage vont être redimensionné et réorganiser pour structurer une unité de vie sur 2 niveaux – comme l'unité de vie au cœur de bourg La Casa de la Vida -.

D'autre part, la partie semi-enterrée consiste en la réhabilitation des locaux de production de la restauration ainsi que de la salle à manger destinée aux résidents du bâtiment neuf.

Durant les travaux, une cuisine provisoire a été installée en bas de site dans des « algécos ». Ces travaux et les surcoûts de location des locaux provisoires impliquent le respect des délais par les entreprises.

La deuxième étape du projet du Foyer du Mont-Clair impacte plus directement sur l'organisation de la vie de l'établissement. L'ensemble des résidents et des agents doivent s'adapter aux contraintes de l'impact plus conséquent de la 2<sup>ème</sup> Phase Travaux (bruit, intervention dans locaux d'animation, etc.). Il faut souligner leur capacité d'adaptation et leur intérêt pour l'avancée des travaux.

Dans quelques semaines, les bâtiments Les Ombres sera livré. Les travaux de réhabilitation du Cantou seront finalisés fin 2018 ou début 2019.

Reste que début Mai, l'établissement a engagé la réflexion de son nouveau projet d'établissement en lien avec la fin du projet de restructuration. Là encore, les travaux de réflexion des agents sur l'organisation s'achèveront dans le même temps de la fin de la restructuration ...

Tous se montrent impatients d'arriver au terme de cette aventure !!!!!

La Directrice



## Marchés des Producteurs de Pays

**En 2018, Monclar organise 7 marchés de Producteurs de Pays  
patronnés par la Chambre d'Agriculture de Lot & Garonne**

Ces marchés auront lieu le dimanche soir à partir de 19 heures.

**les 8, 15, 22, 29 juillet et 5,12 et 19 août 2018**

Concernant les Plats et Boissons proposés sur les Marchés de Monclar, voici la liste des producteurs présents en 2018 :

- Claudine MIOSSEC (Veau + Accompagnement légumes)
- Marie-Anny MOIZO (Poulet + Accompagnement légumes)
- Carl NAIBO (Canard)
- Saïd BENDOUZANE (Escargots)
- Magalie BRULANT & Théo CANO-HERNANDEZ (Fromage Chèvre)
- Marie-Anne ANGER Les Vergers de Diodé (Sorbets)
- Annie & Patrick CUNY (Pruneaux, Crêpes)
- Didier LABAT (Vins)
- Blandine & Sébastien COMTE (Bière)

Comme chaque année, une animation est proposée pour chaque marché de Producteurs de Pays.

Cette année, les animations proposées sont :

- Iona
- PeeWee
- Mick Fontaine
- Les Cousins d'Aldo
- Jeans Compagnie
- Gil and Rosie
- Loula B

Pour plus renseignement, vous pouvez consulter le site internet  
[www.mairie-monclar47.fr](http://www.mairie-monclar47.fr)



## Du côté des associations ...

### Aïkido au dojo

L'aïkido est un art martial de self-défense créé au début du XXème siècle par Maître Ueshiba qui a mis au point une méthode ménageant et neutralisant le partenaire en utilisant des contrôles (articulations) et des projections, sans causer de dommages.

Travail à mains nues, bâton et sabre.

Une rencontre interclubs avec Saint-André-de-Cubzac (Gironde) vient d'avoir lieu ces jours derniers avec grand succès ; le sérieux et la bonne humeur ont fait bon ménage chez les pratiquants.

Les cours donnés par Roland Cazassus, ceinture noire 3<sup>ème</sup> dan, ont lieu au dojo de Monclar les lundis et jeudi, de 19 heures à 20 H 30.

Ce sport est accessible aux hommes, aux femmes et aux enfants à partir de 12 ans.

Contact : 06 44 02 24 10 et 05 53 01 17 60.



Le Monclarais Roland Cazassus a accueilli en personne les pratiquants de cet interclubs sur une journée.

Photo DDM. M-P.Rabez



## LA BOULE MONCLARAISE



La boule Monclaraise, pour l'année 2018, organisera deux concours de pétanque.

- Samedi 9 juin 2018 à 14h30  
Triplette promo Challenge Jean-Claude PETIT – 200 €  
(Notre Ami qui nous a quitté trop tôt)
- Samedi 21 juillet 2018 à 14h30  
Concours officiel - Triplette Promo – 150 €

La Présidente  
Mme PETIT Mireille





# COMITE DES FETES DE MONCLAR

Cette année la fête de Monclar aura lieu **les 1, 2 et 3 juin 2018**. Comme chaque année, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés qui seront disponibles.

**MONCLAR (47)**

**EN FETE**

**Du 01 au 03 juin 2018**

**VENDREDI 01 JUIN**

**21h00 : LOTO**  
(Halle Damira)  
Avec la participation de MONCLAR 2000

**SAMEDI 02 JUIN**

**14h30 :**  
**Concours de pétanque**  
Ouvert à tous ! 10 € par équipe - Nombreux Lots  
Avec le soutien de la boule Monclaroise

**15h00 :**  
**Animations pour enfants**  
Défilé de vélos fleuris, jeux ...

**20h00 : REPAS**

(Halle de la Marie)  
Sangria  
Assiette garnie  
Bœuf braisé sauce Marchand de vin  
Légumes  
Fromage  
Tartelette  
Café et vin compris

Merci d'apporter vos couverts complets

**Tout le Week-End**

**Manèges**

**Stand**

**buvette**

**DIMANCHE 03 JUIN**

**11h30 :** Apéritif offert par la municipalité

**13h00 :** GRILLADES - FRITES \*\* GLACES SUR PLANCHA \*\*

**Après-midi :** Animation : jeux anciens

**18h30 :** Ventes sandwiches

**22h30 :** FEU D'ARTIFICE sonorisé

**CONCERT**

**Du groupe LaLigne**

**De 11h00 à 18h00**  
Ouverture du musée  
du patrimoine

Réservations : 06.19.09.43.06 ou 05.53.71.44.56

Avant le 28.05.2018

Tarif : 18 € - 12 ans : 9 €

**Le dimanche 26 août 2018** à midi sera organisé au bord du lac de Magre un pique-nique. Chacun emmène son panier repas.

- Diverses activités seront possibles : Tir à la corde, course en sac...
- Des lots seront distribués aux gagnants des jeux.
- Des jeux aquatiques encadrés par NAUTILUS BKS seront proposés.
- Vente de tickets de bourriche
- Vente de glaces et buvette sur place.

Pour tous renseignements vous pouvez prendre contact au 06.19.09.43.06

La Présidente, Martine CATHERINE



## Un club qui grandit et s'agrandit

L'année qui vient de passer a confirmé le renouveau du TC Monts et Vallée. Renouveau tant en licenciés qu'en résultats sportifs. Mais cette année est aussi les travaux menés sur le site de Castelmoron sur lot.

### Le renouveau humain.



Encadrée par Michel Zancan, l'école des Petits Tamis continue son expansion, en ayant accueilli 40 enfants assidus venant de Castelmoron sur lot, de Monclar et de Granges sur lot ( communes fondatrices du club) mais aussi des communes environnantes telles que Le Temple sur lot, Saint Étienne de Fougères, Laparade etc...

C'est un véritable satisfecit car cela propulse le club parmi les 3 plus grandes écoles de tennis du val et du confluent du Lot.

Les adultes progressent aussi, permettant au club de dépasser les 70 licenciés.

### Le renouveau sportif

Le club peut s'enorgueillir du maintien en seconde série régionale de notre équipe fanion. C'est un véritable exploit réalisé par Jérôme Jugie, Jérôme Caussat, Claude Namblard et Louis Blanc. Le club les félicite de tout cœur.

L'équipe 2 monte en 5ème série, résultat qu'on attendait depuis près de 5 ans. Merci à Gilles Mazac, Jean Marc Palacin, Bernard Mazat, Guillaume Limousin et tous les autres qui ont contribué à cette remontée.

### La relève est là !

Nous avons 3 champions du Lot et Garonne en catégorie jeune.

Louis Blanc qui vient d'être classé 5/6 (meilleur classement lot et garonnais pour les 15ans)

Eva Blanc qui rafle son 2ème titre d'affilée

Pablo Casamajou





De plus, d'autres pousses, comme Maxence Namblard, Nathan et Luigi Jugie ont gagné plusieurs tournois..

### **Le club s'agrandit.**

Le projet d'agrandissement du site de Castelmoron sur lot est en cours de fin de réalisation. Le club remercie la commune de Monclar d'Agenais, Mr le Maire et ses conseillers municipaux pour leur soutien au club et à ce projet.

La réalisation d'un court couvert, d'un club house et de la réfection complète de 2 courts ancre le tennis et affirme le développement de celui ci sur les communes qui constituent le club et sur la communauté des communes Lot et Tolzac.



Les bénévoles du club, avec l'aide des employés communaux de Monclar pour le nettoyage des abords, ont repeint les lignes du court ainsi que les bancs et chaise d'arbitre.

### **Les projets.**

Le TC Monts et Vallée espère progresser encore avec comme objectif, 45 élèves pour l'année 2018/19 et atteindre 90 licenciés,

Une politique de développement du tennis féminin ainsi que du tennis loisir a été mise en place.

Des cours sont donnés tous les dimanches par Annick Mazat et Liliane Lopez. C'est devenu un véritable rendez vous.

## **Venez nous rejoindre dans la convivialité et la bonne humeur**

Adhésion au club (tarif valable jusqu'au 01/09/2018)

Enfants de 5ans à 17ans	65€
Adulte	75€
Adulte si enfant école tennis	70€
Couple	140€

Contact

Jérôme Edline (Président) 06/72/38/41/31



## Association « Musée du Patrimoine »



Bonjour à toutes et à tous,

### Etat d'urgence pour le Musée du Patrimoine

**L'assemblée générale** qui s'est déroulée le 6 avril 2018, à la salle Damira, en présence du premier adjoint, de la présidente du comité des fêtes et de la majorité des adhérents (absent et excusé: Jean Pierre Lorenzon) **a mis en évidence** les difficultés de pérenniser l'activité, 15 ans après la création de l'association.

**L'année 2017** a permis de concrétiser les principaux projets à savoir :

- les visites des deux lieux d'expositions de manière programmées (fête du village, fête du patrimoine, réception de groupes dans le cadre des apéritifs d'accueil organisés par l'office du tourisme Lot et Tolzac, lors de l'inauguration de l'embellissement du village...) *ou à la demande.*

- la maquette du livre sur Monclar présentée par Jean Pierre Lorenzon. Il continue encore et toujours ses recherches pour présenter un ouvrage aussi complet que possible. S'il n'est pas, à ce jour, question de fixer la date de publication, cela avance régulièrement, chaque membre de l'association, étant informé régulièrement, peut faire part de ses réflexions pour faciliter la mise en page.

- La fête du Patrimoine version 2017 n'a rien eu à envier à la précédente avec une centaine de participants au visionnage du diaporama de la fin d'après midi et une bonne tablée pour l'auberge espagnole.



### Les projets pour 2018 ne manquent pas...

\* *L'ouverture au public est programmée sur le même schéma que l'an passé*

\* *Maryvonne et Michel sont partants pour devenir conteurs de pays, un plus pour accueillir les visiteurs toujours étonnés et charmés par ce qu'ils découvrent. Depuis 10 ans l'intérêt pour ces lieux ne se démentit pas.*

\* *Une nouvelle série de cartes postales (merci Charles) sera imprimée pour cet été, la demande étant toujours aussi importante, il faut continuer à donner une bonne image de notre commune. Vous trouverez ces nouveautés au bureau de poste avec les cahiers du Patrimoine.*

\* *La fête du Patrimoine est reconduite, ce sera le 15 septembre.*

... **mais...**

- organiser le repas des **Amitiés Monclaraises** reste une envie compliquée à réaliser par le petit groupe de bénévoles, aussi généreux soient ils.

- **le renouvellement du bureau est devenu obligatoire** avec la démission de la secrétaire (qui continuera de mettre à jour le site jusqu'à la relève) et le souhait du président de passer la main (il accepte de continuer une dernière année pour éviter la mise en sommeil mais devra être remplacé impérativement en 2019)

... **et la relève nous direz vous ?**

- Aucun adhérent ne souhaitant prendre la relève (et nous les comprenons, ils ont pour la plupart 15 ans de plus), il est urgent de trouver une solution dans les prochains mois, les élus présents en sont conscients.

Un appel est lancé pour que de nouvelles énergies viennent renforcer l'équipe en place (vous en connaissez tous au moins un). **Vous qui nous lisez, faites suivre l'information**, les finances sont saines et permettent d'envisager de nouveaux projets pour ceux qui voudront s'investir dans la dynamique du village. Le chemin est tracé, il reste à aller de l'avant pour que tout ce qui a été fait pour dépoussiérer le passé (nous y avons trouvé beaucoup de plaisir) ne soit pas sans suite. Allez, on y croit fermement !

**Le président Marcel Maillet**

**Contact au 05 53 80 98 et 06 77 39 20 99**

**adresse mail : [patrimoinemonclar@orange.fr](mailto:patrimoinemonclar@orange.fr)**

**site : <http://patrimoinemonclar.pagesperso-orange.fr>**



## GENERATIONS MOUVEMENT

### Les aînés ruraux MONCLAR 2000

L'assemblée générale de notre association s'est déroulée le 21 décembre 2017 en présence de Mme Catherine Martine représentant la municipalité. Cette dernière a été élue à l'unanimité pour son entrée au conseil d'administration ainsi que Mr Delalande Jacky. Ils viennent grossir les rangs des administrateurs toujours très sollicités.

Le rapport d'activité élaboré par Mr Knecht démontre la diversité de nos animations.

Mme Martinet dans son rapport financier fit remarquer la bonne santé de notre club.

Mme Martin, notre présidente toujours sur la brèche confirma la grande vitalité de notre association et commenta les différentes informations reçues de la fédération et notamment du secteur de Ste Livrade dont elle est responsable.

Mr Bertomeu présentera à l'assemblée une nouvelle activité physique : le TĂY SŌN VŌ DĂO, expliquant les bénéfices de ce sport abordable pour tous.

Le bureau de Monclar 2000



#### Programme effectué

- \*13 janvier loto
- \*17 février spectacle de la Poudre aux yeux au Temple/Lot
- \*3 mars grand loto
- \*13 mars journée belote avec repas à l'école
- \*14 mars réunion de secteur d'entretien physique
- \*18 mars sortie à St Sardos, spectacle Lous Blagayres
- \*7 avril loto sans pioche
- \*30 avril journée festive à Marmande
- \*4 mai sortie en Dordogne pour la journée
- \*12 mai loto
- \*16 mai journée promenade à Cancon avec repas
- \*26 mai journée amitié forme à Barbaste



### Programme à venir

- \*4 et 5 juin sortie de deux jours en Corrèze
- \*14 au 24 juin voyage à Gruissan
- \*28 juin auberge espagnole à l'école avec la gym et la Tour du Roy de Ste Livrade
- \*14 juillet repas estival sous les ombrages de l'école
- \*20 juillet Folkloriades à Castelmoron
- \*8-15-22-29 juillet, 5-12-19 août participation aux marchés de producteurs
- \*21 septembre croisière sur le Lot de Villeneuve à Penne
- \*6 octobre repas de l'amitié au Magre
- \*4 décembre loto sans pioche
- \*20 décembre assemblée générale

### Rappel des activités régulières

- \*petit loto le 3eme jeudi du mois à 14h à l'école
- \*belote le 2 eme et 3 eme mardi du mois à 14h
- \*pédicure podologue 4eme mardi des mois impairs (15€ pour les adhérents+5€ donnés par le club)
- \*entretien physique tous les jeudis de 10 à 11h, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois cours de TĂY SŌN VŌ DĂO donné par Mr Bertomeu (certificat médical obligatoire)

Nous profitons de ce bulletin pour convier tous les lecteurs qui ne l'ont pas encore fait à venir nous rejoindre. C'est avec un immense plaisir que nous vous accueillerons.

**Renseignements au 05 53 40 19 92**

**Nous souhaitons de bonnes vacances à tous**

Cordialement

Le secrétaire Mr Knecht Jean Claude

La présidente Mme Martin Danièle



Une partie de la salle Damira avec les joueurs de belote



## ADRA

### Association Des Retraites Agricoles Canton de Monclar

Comme prévu l'Association du Canton de Monclar a tenu son Assemblée Générale le 9 mars 2017 à la salle du Magre de Monclar avec la participation de Mme la Conseillère Départementale, de M. le Maire de Monclar, de plusieurs Maires du Canton représentés ou excusés, de M. Soulage Président Départemental de l'ADRA 47, de Mme Guillou secrétaire et Présidente de la commission féminine et de Mme Marraud élue MSA.

La réunion s'est déroulée dans une très bonne ambiance et une très bonne participation des 50 adhérents présents, surtout animée par l'explication de M. Soulage qui revenait du Sénat où le Gouvernement a bloqué la loi des retraites à 85 % du SMIC, par l'article 44-3 de la constitution, alors que cette loi avait été votée à l'unanimité à l'assemblée le 02/02/2017 et les Sénateurs étaient en majeure partie Pour.

Puis nous avons partagé un très bon repas **avec la ferme conviction que c'était le dernier que j'organisais.**

Je comprends que les jeunes soient mécontents de leur retraite, nous n'étions pas contents... ! Heureusement il y a eu l'ADRA des départements et l'ANRAF qui regroupe les départements, aussi nous avons tous parlé d'une même voix auprès de tous les Élus, des Maires aux Ministres et aux Présidents de la République.

À force de manifestations et de démarches, par petites étapes depuis 20 ans les retraites des anciens exploitants arrivent, (pour une carrière complète de chef d'exploitation) péniblement à 800 € mais au moindre fermage ou autre revenu à côté il y a la CSG et RDS qui amputent sérieusement la retraite, ce n'est pas normal !

Les conjoints et aides familiaux n'ont eu que de petites miettes ; certaines qui ont 32 ½ ans de conjoint, de 6 à 10 ans ou plus d'exploitante et 3 enfants ou plus et ont un supplément du régime général, arrivent au même taux que leur époux.

**Aussi les Jeunes rejoignez notre Président Départemental qui est jeune retraité et très actif.**

Ensuite le 16 mars 2018, 28 adhérents du canton ont pris le car pour aller à l'Assemblée Générale Départementale à Mézin, nous n'avons eu aucun élu, retenus par une réunion urgente à la préfecture, mais à 14h30 nous avons eu la visite de M. Freschi Député de Marmande accompagné de M. Chassaing Député du Puy de Dôme présentateur de la loi des retraites des anciens exploitants à 85% du SMIC.

Aussi lors de la réunion une pétition a été établie et signée par les 585 participants et des personnes alentours, puisque le soir il y avait déjà plus de 600 signatures, puis nous avons fait passer la pétition dans les Mairies où elles ont été signées et nous avons aussi fait du porte à porte. À ce jour il y a plus de 2000 signatures pour le Lot et Garonne. Elles seront ajoutées à celles recueillies dans les autres départements et seront portées au Président avant le 16 mai, date à laquelle la loi doit être présentée au Sénat, Espérons que le gouvernement l'acceptera.

L'Assemblée Générale de l'ANRAF se tiendra le 8 juin 2018 à Albi, deux ou trois adhérents du Canton doivent y assister.

Bonnes Vacances !

C. Derrien, Présidente

*Le conseil municipal  
vous souhaite de  
bonnes vacances !!!*

# MONCLAR (47)

## EN FETE

Du 01 au 03 juin 2018

**VENDREDI 01 JUIN**

**21h00 : LOTO**

**(Halle Damira)**

*Avec la participation de MONCLAR 2000*

**Tout le Week-End**

**Manèges**

**Stand**

**et  
buvette**

**SAMEDI 02 JUIN**

**14h30 :**

**Concours de pétanque**

Ouvert à tous ! 10 € par équipe – Nombreux Lots  
*Avec le soutien de la boule Monclaraise*

**15h00 :**

**Animations  
pour enfants**

Défilé de vélos fleuris, jeux ...

**20h00 : REPAS**

(halle de la Mairie)

Sangria

Assiette garnie

Bœuf braisé sauce Marchand de vin

Légumes

Fromage

Tartelette

Café et vin compris

**Réervations**  
06.19.09.43.06  
ou 05.53.71.44.56

**Avant le**  
**29.05.2018**

**Tarifs : 18 €**  
**- 12 ans : 8 €**

*Merci d'apporter vos couverts complets*

**CONCERT**

**Du groupe LaLigne**

**DIMANCHE 03 JUIN**

**11h30 :** Apéritif offert par la municipalité

**13h00 :** GRILLADES – FRITES \*\* GLACES SUR PLANCHA \*\*

**Après – midi :** Animation : jeux anciens

**18h30 :** Ventes sandwiches

**22h30 :** FEU D'ARTIFICE sonorisé

**De 11h00 à 18h00**

**Ouverture du musée  
du patrimoine**